



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**Projet Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**  
**Commune de Le Crotoy**

**Bilan de la concertation :**

Par délibération du 17 octobre 2012, relative à la mise à l'étude et la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), les modalités de concertation ont été fixés ainsi :

- des informations régulières sur le site de la ville
- une publication dans un support écrit d'informations municipales
- des ateliers de concertation au nombre minimum de deux
- la mise à disposition d'un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations

*Application des modalités de concertation :*

- Un registre a été mis à disposition du public à la mairie pendant la période d'élaboration de l'AVAP, aucune observation n'a été émise.

- Les habitants de Le Crotoy ont été régulièrement informés de la procédure d'AVAP, dans le bulletin municipal « Le Crotoy-Saint-Firmin » en septembre 2009, juin 2016, août 2017 et septembre 2018.

- Sur le site internet de la ville du Crotoy, existe, en permanence, un onglet AVAP dans le dossier urbanisme, qui permet d'accéder aux différentes pièces du dossier.

- Deux ateliers de concertation pour présenter le projet d'AVAP ont été organisés :

- une réunion d'informations le 30 septembre 2020 matin
- une promenade urbaine le 30 septembre 2020 l'après-midi avec mise en exergue des sites remarquables.

Les ateliers ont été organisés par le cabinet Sintives en charge du dossier en présence de Mr Paoletti, Architecte des Bâtiments de France.